



ACP Glycines
Avenue des Glycines 32
1030 BRUXELLES
0833.338.480

Dossier traité par : Dauchy Lou-Anne - regimo@regimo.com
Comptabilité assurée par : SCHEPERS Didier - finance@regimo.com

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'Association des Copropriétaires de la Résidence " Glycines "

Le 18-04-2024 à 17h30 dans l'appartement de Mme Van Anderlecht (appartement du rdc), avenue des Glycines 32 1030 Bruxelles appartement du rdc, l'ACP Glycines s'est réunie en Assemblée générale annuelle suite à la convocation de REGIMO, syndic de l'immeuble, faite par courrier recommandé (ou courrier simple ou mail pour les copropriétaires en ayant fait la demande expresse) en date du 04-04-2024.

Tous les copropriétaires ont été dûment convoqués.

La srl REGIMO, syndic de l'immeuble, est représentée par Dauchy Lou-Anne

Après avoir vérifié les présences, les procurations, les droits de vote, constaté la validité de l'Assemblée Générale conformément à l'article 3.87 §5 du Code civil, il sera rappelé que les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales (C. civ. Art. 3.87 et 3.88) et aux stipulations de l'acte de base. La liste des présences et les procurations sont déposées sur le bureau.

0. Vérification des présences, procurations et droits de vote, validité de l'assemblée.

Sont présents : **ABDELMOULA Faouzi** (13 voix); **COUVREUR - VERDEYEN Nicolas** (13 voix); **DE CLOSSET Françoise** (93 voix) représenté par **VAN ANDERLECHT - DE KEYSER**; **DELEPIERE Annick** (52 voix); **DEWINTER Martine** (80 voix); **HUBERT Simon** (52 voix) représenté par **VAN ANDERLECHT - DE KEYSER**; **MOREELS Valérie** (93 voix); **PANNIER Gaëlle** (0 voix); **PETRE Mircea** (80 voix); **PLANQUART Patrick** (115 voix); **VAN ANDERLECHT - DE KEYSER** (145 voix); **VAN LENTHE Céline** (80 voix)

Sont absents : **BLANPAIN Benoît** (26 voix); **BRISART Laurianne** (65 voix); **BUYLE Hervé** (0 voix); **CHEVALIER Christiane** (0 voix); **CORDIEZ Richard** (0 voix); **HOUPE Kristien** (0 voix); **JACQUET Philippe** (0 voix); **KLEEF - VANHAMME Fr./V.** (0 voix); **SENTROUL DE CLOSSET Patricia** (0 voix); **SUDILA Marie-Claver** (80 voix); **THEUNIS - DECONINCK** (0 voix); **VAN BENEDEN Ludovic** (0 voix); **ZIP 5555** (13 voix)

Copropriétaires : 25

Voix : 1000

Cop. présents : 11

Voix présentes : 816

bv Regimo srl
Bureaux - Kantoor : Avenue Louis Bertrandlaan 98 • Brussel 1030 Bruxelles (sur RDV – op afs)
TVA – BTW : BE 0876 247 322
IPI – BIV : 507.646 – 100.398

☎ : 02 736 20 76
✉ : regimo@regimo.com
Web : www.regimo.com
RC n° 730.390.160



ACP Glycines
Avenue des Glycines 32
1030 BRUXELLES
0833.338.480

La séance est ouverte à 17h30

Le syndic informe les copropriétaires que l'assemblée générale est valablement constituée et que le double quorum est atteint et donc que l'Assemblée est habilitée à délibérer sur l'ordre du jour repris dans la convocation. Les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales (C. civ. Art. 3.87 § 8 et 3.88 §§ 1-2-3-4) et aux stipulations de l'acte de base.

Les copropriétaires dispensent et se substituent au syndic quant à ses obligations et responsabilités pour toute communication prévue l'article 3.89 §5 6° du Code civil envers les personnes occupantes disposant d'un droit réel ou personnel. Il est donc recommandé aux propriétaires bailleurs d'envoyer à leurs locataires copie des décisions qui les concernent.

Résolutions prises :

01 - Nomination de la / du Président(e) et de la / du secrétaire de séance

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 409,00 sur 816,00

Décision

L'Assemblée générale désigne Monsieur Petre comme président de séance et le syndic comme secrétaire.

Résultat du vote

Vote Pour à l'unanimité

02- Constat d'approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée générale

Pas de vote

Description

En l'absence de contestation endéans les 4 mois à compter de la date de de l'Assemblée générale, le procès-verbal de la dernière Assemblée générale est définitivement approuvé.

L'approbation définitive du procès-verbal de la dernière Assemblée générale est constatée.

03- Rapport du conseil de copropriété

Pas de vote

Description

bv Regimo srl
Bureaux - Kantoor : Avenue Louls Bertrandlaan 98 • Brussel 1030 Bruxelles (sur RDV – op afs)
TVA – BTW : BE 0876 247 322
IPI – BIV : 507.646 – 100.398

☎ : 02 736 20 76
✉ : regimo@regimo.com
Web : www.regimo.com
RC n° 730.390.160



ACP Glycines
Avenue des Glycines 32
1030 BRUXELLES
0833.338.480

Le conseil de copropriété adresse aux copropriétaires un rapport circonstancié sur l'exercice de sa mission (Art. 3.90 §4 du C. civ.)

04- Etat des éventuelles procédures judiciaires en cours

Pas de vote

05- Etat des dépenses pour les exercices du 01/01/2021 au 31/12/2021, du 01/01/2022 au 31/12/2022, du 01/01/2023 au 31/12/2023

Pas de vote

Description

*Les dépenses communes et privatives pour l'exercice 2021 se sont élevées à 34.324€.
Les dépenses communes et privatives pour l'exercice 2022 se sont élevées à 34.657€.
Les dépenses communes et privatives pour l'exercice 2023 se sont élevées à 40.993€.*

06- Rapport du commissaire aux comptes

Pas de vote

Le commissaire aux comptes présente son rapport.

07- Situation des propriétaires débiteurs

Pas de vote

Description

NEANT

Propriétaires débiteurs : NEANT

08 - Procédure de recouvrement de créances

Majorité : 2/3. Clé : Quotités - soit 544,00 sur 816,00

Description

Description

bv Reglmo srl
Bureaux - Kantoor : Avenue Louis Bertrandlaan 98 • Brussel 1030 Bruxelles (sur RDV – op afs)
TVA – BTW : BE 0876 247 322
IPI – BIV : 507.646 – 100.398

☎ : 02 736 20 76
✉ : regimo@regimo.com
Web : www.regimo.com
RC n° 730.390.160



ACP Glycines
Avenue des Glycines 32
1030 BRUXELLES
0833.338.480

Conformément aux dispositions de la loi du Code civil, il appartient au syndic d'administrer les fonds de l'association des copropriétaires et de représenter l'association des copropriétaires, tant en justice que dans la gestion des affaires communes (Art. 3.89 §5, 3° et 4°).

A ce titre, le syndic, sans devoir justifier des pouvoirs qu'il détient de par la loi, procèdera à la récupération, amiable d'abord, et par toutes voies de droit ensuite, des charges ou provisions dues par les copropriétaires. Compte tenu de l'absence de rapport de droit existant avec les locataires, le syndic ne s'autorise pas à récupérer charges ou provisions auprès de ces derniers, le seul responsable de la déduction des dites charges ou provisions étant le propriétaire. Le syndic, après les rappels de paiement non suivis d'effet, confirmera sa mise en demeure aux frais du débiteur.

En cas d'absence de réaction dans la quinzaine, le dossier sera transmis à l'avocat de la copropriété, et en cas d'absence de désignation de celui-ci, à l'avocat désigné par le syndic.

LES INTERETS DE RETARD

Toute somme non réglée dans les 30 jours de l'appel de fonds ou de l'expédition des charges est, de plein droit et sans mise en demeure, productive d'intérêts au taux de 12 % l'an, ce jusqu'au paiement intégral.

LES INDEMNITES DE RETARD

A défaut par tout copropriétaire de verser tout ou partie de la provision réclamée par le syndic ou de couvrir ce dernier de tout ou partie de sa quote-part des dépenses communes, dans la quinzaine du rappel qui lui est adressé par lettre recommandée à la poste, celui-ci est redevable à la copropriété de plein droit et sans mise en demeure des frais administratifs occasionnés par ce retard de paiement, d'une indemnité de retard forfaitaire et irréductible équivalente à 15 % du montant demeuré impayé à l'expiration du susdit délai, avec un minimum de 75,00 € sans préjudice des intérêts de retard et de toute condamnation qui serait prononcée contre lui. Les dommages et intérêts seront dus à défaut de paiement de chaque somme due et réclamée.

LES FRAIS DE GESTION DU DOSSIER

La gestion du dossier contentieux entraîne à charge du défaillant les frais d'ouverture de dossier (177,34 € hors T.V.A.), outre les frais du dossier qui, annuellement, s'élèvent à 177,34 € hors T.V.A.

Les rappels adressés périodiquement avant transmission du dossier à l'avocat seront facturés au défaillant à concurrence de 17,81 € pour le 1er rappel par simple pli ou mail, 29,68 € pour le second rappel par simple pli ou mail et 83,10 € pour les mises en demeure par voie recommandée.

Les tarifs indiqués seront indexés au 01 janvier selon les indices à la consommation du mois qui précède. (indice 2013 actuel = 109,49)

Décision

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité la procédure de recouvrement de créances.

Résultat du vote

Vote Pour à l'unanimité

09 - Introduction de la procédure de recouvrement de créances dans le règlement de copropriété (art. 3.85 § 1er - 2°)

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 409,00 sur 816,00

bv Regimo srl

Bureaux - Kantoor : Avenue Louis Bertrandlaan 98 • Brussel 1030 Bruxelles (sur RDV – op afs)

TVA – BTW : BE 0876 247 322

IPI – BIV : 507.646 – 100.398

☎ : 02 736 20 76

✉ : regimo@regimo.com

Web : www.regimo.com

RC n° 730.390.160



ACP Glycines
Avenue des Glycines 32
1030 BRUXELLES
0833.338.480

Décision

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité l'introduction de la procédure de recouvrement de créances dans le règlement de copropriété.

Résultat du vote

Vote **Pour** à l'unanimité

10 - Approbation des comptes et du bilan de l'exercice 2021

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 409,00 sur 816,00

Décision

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice 2021

Résultat du vote

Vote **Pour** à l'unanimité

11 - Approbation des comptes et du bilan de l'exercice 2022

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 409,00 sur 816,00

Décision

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice 2022

Résultat du vote

Vote **Pour** à l'unanimité

12 - Approbation des comptes et du bilan de l'exercice 2023

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 409,00 sur 816,00

Décision

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice 2023

Résultat du vote

Vote **Pour** à l'unanimité

13 - Décharge au commissaire aux comptes, au syndic et au conseil de copropriété

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 409,00 sur 816,00

Description

bv Regimo srl
Bureaux - Kantoor : Avenue Louls Bertrandlaan 98 • Brussel 1030 Bruxelles (sur RDV – op afs)
TVA – BTW : BE 0876 247 322
IPI – BIV : 507.646 – 100.398

☎ : 02 736 20 76
✉ : regimo@regimo.com
Web : www.regimo.com
RC n° 730.390.160



ACP Glycines
Avenue des Glycines 32
1030 BRUXELLES
0833.338.480

Il est proposé de donner décharge au commissaire aux comptes, au syndic et au conseil de copropriété.

Décision

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité au syndic et au conseil de copropriété.

Résultat du vote

Vote Pour à l'unanimité

14 - Budget annuel des charges ordinaires

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 409,00 sur 816,00

Description

Un budget annuel indicatif de 42.000 € est proposé.

Décision

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité un budget annuel indicatif de 42.000€.

Résultat du vote

Vote Pour à l'unanimité

15 - Montant du fonds de roulement

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 409,00 sur 816,00

Description

Le fonds de roulement doit correspondre à 5/12 des dépenses pour charges courantes sur un exercice annuel.

Le fonds de roulement actuel est de 12.598€ ce qui est inférieur au ratio préconisé.

Décision

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité l'augmentation du fonds de roulement de 5.000€ sur un an, soit appel trimestriel de 1.250€.

Résultat du vote

Vote Pour à l'unanimité

16 - Passage sur du led pour la cave et l'extérieur

Majorité : 2/3. Clé : Quotités - soit 544,00 sur 816,00

Description

bv Regimo srl

Bureaux - Kantoor : Avenue Louis Bertrandlaan 98 • Brussel 1030 Bruxelles (sur RDV – op afs)

TVA – BTW : BE 0876 247 322

IPI – BIV : 507.646 – 100.398

☎ : 02 736 20 76

✉ : regimo@regimo.com

Web : www.regimo.com

RC n° 730.390.160



ACP Glycines
Avenue des Glycines 32
1030 BRUXELLES
0833.338.480

Il est proposé de changer l'ensemble des lampes en led dans les caves et dans la cour afin de faire des économies d'énergie pour un montant de 1.933,35 € htva

Décision

L'Assemblée générale refuse à l'unanimité l'installation de led sur la résidence.

Résultat du vote

Vote **Contre** à l'unanimité

17 - Travaux d'isolation de la façade arrière et du pignon droit

Majorité : 2/3. Clé : Quotités - soit 544,00 sur 816,00

Description

Il est proposé d'isoler la façade arrière ainsi que le pignon droit pour un budget de 57.420 € HTVA.

Décision

L'Assemblée générale refuse à l'unanimité les travaux d'isolations. Le point est post posé à la prochaine age qui se tiendra mi-juin afin d'obtenir un devis complémentaire pour l'isolation des garages.

Résultat du vote

Vote **Contre** à l'unanimité

18 - Purge et rejointoyage de la facade

Majorité : 2/3. Clé : Quotités - soit 544,00 sur 816,00

Description

Devis Acrodimi, Proaccess, Dr. Vertical

Décision

L'Assemblée générale refuse à l'unanimité les travaux de purge. Le point est post posé à la prochaine age qui se tiendra mi-juin.

Résultat du vote

Vote **Contre** à l'unanimité

19 - Placement de calorimètres à radiofréquence et le remplacement des compteurs d'eau chaude

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 409,00 sur 816,00

Description

by Regimo srl
Bureaux - Kantoor : Avenue Louis Bertrandlaan 98 • Brussel 1030 Bruxelles (sur RDV – op afs)
TVA – BTW : BE 0876 247 322
IPI – BIV : 507.646 – 100.398

☎ : 02 736 20 76
✉ : regimo@regimo.com
Web : www.regimo.com
RC n° 730.390.160



ACP Glycines
Avenue des Glycines 32
1030 BRUXELLES
0833.338.480

Dans un souci de minimiser les désagréments pour les utilisateurs, le système de télérelève est conçu pour fonctionner à distance, ce qui en facilite l'utilisation.

Prix actuel : 15,55€

Prix proposé : 16.70 € (avec contrôle)

Décision

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité la résolution.

Résultat du vote

Vote Pour à l'unanimité

20 - Nettoyage des feuilles dans la cour et sur les toits des garages

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 409,00 sur 816,00

Description

Il est proposé de faire un nettoyage complet de la cour ainsi que des toitures des garages pour un budget de 880 € HTVA.

Décision

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité la résolution.

Résultat du vote

Vote Pour à l'unanimité

21 - Installation de la fibre optique

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 409,00 sur 816,00

Décision

L'Assemblée générale refuse à l'unanimité l'installation de la fibre optique.

Résultat du vote

Vote Contre à l'unanimité

22 - Budget des travaux - Fonds de réserve

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 409,00 sur 816,00

Description

bv Regimo srl

Bureaux - Kantoor : Avenue Louis Bertrandlaan 98 • Brussel 1030 Bruxelles (sur RDV – op afs)

TVA – BTW : BE 0876 247 322

IPI – BIV : 507.646 – 100.398

☎ : 02 736 20 76

✉ : regimo@regimo.com

Web : www.regimo.com

RC n° 730.390.160



ACP Glycines
Avenue des Glycines 32
1030 BRUXELLES
0833.338.480

La contribution annuelle ne peut être inférieure à 5% de la totalité des charges communes ordinaires de l'exercice précédent ; l'association des copropriétaires peut décider à une majorité des quatre cinquièmes des voix de ne pas constituer ce fonds de réserve obligatoire.
Le fonds de réserve s'élève aujourd'hui à 87.085 €

Décision

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le maintien des appels de fonds de réserve à un montant de 8.000 € /an, soit 2.000€ /trimestre, ainsi que 5 appels mensuels spéciaux façade de 8.000€/mois à partir du 01/05/2024.

Résultat du vote

Vote Pour à l'unanimité

23- Réponse aux questions et/ou demandes écrites au moins 5 jours avant la date de l'Assemblée

Pas de vote

Description

Questions et/ou demandes formulées par des copropriétaires.

24- Réponse aux questions et/ou demandes écrites au moins 5 jours avant la date de l'Assemblée

Pas de vote

Description

Communication éventuelle des demandes ou observations relatives aux parties communes reçues de toute personne occupant l'immeuble en vertu d'un droit personnel ou réel mais ne disposant pas du droit de vote à l'Assemblée générale (Art. 3.89 §5 paragraphe 6° du Code civ.).

25 - Mise en conformité suivant la loi du 4 février 2020

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 409,00 sur 816,00

Décision

bv Regimo srl
Bureaux - Kantoor : Avenue Louis Bertrandlaan 98 • Brussel 1030 Bruxelles (sur RDV – op afs)
TVA – BTW : BE 0876 247 322
IPI – BIV : 507.646 – 100.398

☎ : 02 736 20 76
✉ : regimo@regimo.com
Web : www.regimo.com
RC n° 730.390.160



ACP Glycines
Avenue des Glycines 32
1030 BRUXELLES
0833.338.480

L'Assemblée générale refuse à l'unanimité la mise en conformité des statuts via un bureau juridique ou un notaire.

Résultat du vote

Vote Contre à l'unanimité

26 - Montant à partir duquel un sinistre est déclaré

Majorité : 2/3. Clé : Quotités - soit 544,00 sur 816,00

Description

La franchise de l'assurance est actuellement de 320 €.

Afin de limiter la sinistralité de l'immeuble et ne pas courir le risque de voir les primes et/ou la franchise augmenter, il est proposé de ne déclarer les sinistres qu'à partir d'un certain montant. soit 2 fois la franchise

Décision

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité la fixation du montant à deux fois la franchise.

Résultat du vote

Vote Pour à l'unanimité

27 - Interdiction de location AirBNB

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 409,00 sur 816,00

Description

Il est proposé de voter pour l'interdiction de la location de type AirBNB car impliquant de nombreuses obligations quant à la prévention incendie.

Décision

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité l'interdiction de location Airbnb.

Résultat du vote

Vote Pour à l'unanimité

28- Evaluation des contrats de fournisseurs réguliers de la copropriété

Pas de vote

Rappeler à Clean and Co le nettoyage des rigoles situées en façade avant.

bv Regimo srl
Bureaux - Kantoor : Avenue Louls Bertrandlaan 98 • Brussel 1030 Bruxelles (sur RDV – op afs)
TVA – BTW : BE 0876 247 322
IPI – BIV : 507.646 – 100.398

☎ : 02 736 20 76
✉ : regimo@regimo.com
Web : www.regimo.com
RC n° 730.390.160



ACP Glycines
Avenue des Glycines 32
1030 BRUXELLES
0833.338.480

29 - Mise en conformité RGPD - Conservation des archives au delà des périodes définies

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 409,00 sur 816,00

Description

Le syndic demande de pouvoir prolonger la période de conservation des archives au-delà de la période imposée par le RGPD (Règlement Général de la Protection de Données).

Décision

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité la conservation des archives au-delà des périodes définies.

Résultat du vote

Vote Pour à l'unanimité

30 - Nomination statutaire conseil de copropriété -

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 409,00 sur 816,00

Décision

L'Assemblée générale nomme à l'unanimité Monsieur PETRE comme membre du conseil de copropriété.

Résultat du vote

Vote Pour à l'unanimité

31 - Nomination statutaire conseil de copropriété -

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 409,00 sur 816,00

Décision

L'Assemblée générale nomme à l'unanimité Monsieur PLANQUART comme membre du conseil de copropriété.

Résultat du vote

Vote Pour à l'unanimité

32 - Nomination statutaire conseil de copropriété -

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 409,00 sur 816,00

Décision

bv Regimo srl
Bureaux - Kantoor : Avenue Louis Bertrandlaan 98 • Brussel 1030 Bruxelles (sur RDV – op afs)
TVA – BTW : BE 0876 247 322
IPI – BIV : 507.646 – 100.398

☎ : 02 736 20 76
✉ : regimo@regimo.com
Web : www.regimo.com
RC n° 730.390.160



ACP Glycines
Avenue des Glycines 32
1030 BRUXELLES
0833.338.480

L'Assemblée générale nomme à l'unanimité Madame MOREELS comme membre du conseil de copropriété.

Résultat du vote

Vote Pour à l'unanimité

33 - Nomination statutaire du commissaire aux comptes

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 409,00 sur 816,00

Décision

L'Assemblée générale nomme à l'unanimité Monsieur Van Anderlecht Marc comme commissaire aux comptes.

Résultat du vote

Vote Pour à l'unanimité

34 - Renouvellement du mandat du syndic

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 409,00 sur 816,00

Décision

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le renouvellement du mandat du syndic jusqu'au 31/12/2025

Résultat du vote

Vote Pour à l'unanimité

35- Quelques dates clés :

Pas de vote

*Quinzaine de l'Assemblée annuelle : deuxième quinzaine de mars
Conformité de l'ascenseur : attestation de régularisation délivrée en 2020. Prochaine analyse de risques à faire avant le 11/2035
Conformité électrique : 2017
Validité du permis d'environnement : à vérifier
Montant à partir duquel un sinistre est déclaré : 640€
Location Airbnb interdite.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

bv Regimo srl

Bureaux - Kantoor : Avenue Louls Bertrandlaan 98 • Brussel 1030 Bruxelles (sur RDV – op afs)

TVA – BTW : BE 0876 247 322

IPI – BIV : 507.646 – 100.398

☎ : 02 736 20 76

✉ : regimo@regimo.com

Web : www.regimo.com

RC n° 730.390.160



ACP Glycines
Avenue des Glycines 32
1030 BRUXELLES
0833.338.480

* * *

P.S. : Les propriétaires ont l'obligation d'aviser leurs locataires des résolutions qui les concernent et qui ont été adoptées en Assemblée générale des Copropriétaires.

Fait à Bruxelles, le 18-04-2024,

Secrétaire de séance

Président(e) de séance

Pour l'ACP "Glycines",
Dauchy Lou-Anne
Regimo srl

bv Regimo srl

Bureaux - Kantoor : Avenue Louis Bertrandlaan 98 • Brussel 1030 Bruxelles (sur RDV – op afs)

TVA – BTW : BE 0876 247 322

IPI – BIV : 507.646 – 100.398

☎ : 02 736 20 76

✉ : regimo@regimo.com

Web : www.regimo.com

RC n° 730.390.160